



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE 2009 - 2010

A) REGLEMENT GENERAL

BUT

Le Championnat d'Alsace de Voile est destiné à classer les licenciés FFVoile des clubs Alsaciens, qui participent aux épreuves du Championnat de Ligue d'Alsace. Les coureurs licenciés d'autres ligues, ou de fédérations étrangères, ont accès aux épreuves mais n'apparaissent pas dans le classement du Championnat d'Alsace.

EPREUVES DU CHAMPIONNAT

La saison sportive de référence va du 1^{er} septembre d'une année au 31 août de l'année suivante. Les épreuves qui comptent pour le Championnat d'Alsace se déroulent exclusivement en Alsace (et Gondrexange) et figurent au calendrier officiel de la FFVoile établi annuellement par les Commissions Sportive et d'Arbitrage sous les grades 5A, 4 ou 3. Les résultats sont proclamés au début de la saison suivante lors de la Coupe d'Alsace.

CLASSEMENT

Le classement est individuel (par licencié) et indépendant dans chaque classe de voiliers. Pour les équipages voile légère et quillards de sport chaque membre de l'équipage reçoit les points dans sa classe à la condition d'avoir couru l'épreuve dans son intégralité. **En habitable, c'est le couple bateau/skipper déclaré à l'inscription qui est classé (§4 du guide HN 2010)**

CLASSES

Les classes de voiliers donnant lieu à classement pour le championnat d'Alsace sont celles retenues annuellement par décision de la commission sportive et qui se conforment au règlement suivant :

- a) trois concurrents au moins doivent avoir été chacun classé à une course au moins à chaque épreuve à prendre en compte.
- b) Un classement par catégories d'âge est mis en place si un minimum de trois coureurs classés apparaît en fin de saison dans la catégorie.
- c) Les titres de Champion d'Alsace féminin et masculin sont décernés par extraction du classement commun de la classe si un minimum de trois coureurs de chaque sexe, licenciés en Alsace, est classé en fin de saison.
- d) Pour les séries solitaires comportant au minimum 3 concurrents mais non 3 du même sexe, le titre sera décerné à celui ayant le moins de points.

Pour la saison 2009-2010, les classes retenues sont :

Voile légère : Optimist série Benjamin et série Minime, Europe, Laser*, 505, 420

Quillards de sport : inter série en temps compensés

Habitables* : séries A, B+C, R et inter séries HN

Habitables* : Micro séries Proto, Régate, Croiseur

Planches : Formula Windsurfing

Voile radio commandée : classe « M »*

(*) Règlement spécifique complémentaire

ATTRIBUTION DES POINTS

Les points attribués aux coureurs par le classement final de chaque épreuve du Championnat d'Alsace sont retenus pour le classement (selon l'annexe A des RCV de l'ISAF).

Le classement final de l'épreuve conserve les coureurs non licenciés en Alsace.

Une épreuve avec une seule course validée est retenue pour le classement du Championnat de Ligue, même si l'avis de course de l'épreuve ne valide pas l'épreuve.

ETABLISSEMENT DU CLASSEMENT

Le classement final du Championnat d'Alsace, établi pour chaque classe, est constitué des cinq meilleures épreuves au maximum pour chaque licencié.

Les coureurs qui sont classés sur 4 épreuves apparaissent au classement définitif derrière les coureurs classés sur 5 épreuves,

ceux classés sur 3 épreuves sont positionnés derrière les coureurs classés sur 4 épreuves,

ceux classés sur 2 épreuves sont positionnés derrière les coureurs classés sur 3 épreuves ;

Ceux qui n'ont participé qu'à une seule régata ne sont pas classés.

Pour chaque coureur, le total des points est l'addition de ses points de chaque épreuve.

Dans chaque groupe de classés, celui qui a le moins de points est le vainqueur.

En cas d'égalité, une épreuve supplémentaire départagera les ex-aequo.

B) REGLEMENT SPECIFIQUE PAR CLASSE

Classement Laser

Le classement du Championnat de Ligue, s'effectue en retenant un minimum de 3 régates de Ligue et maximum de 5.

Par épreuve, un classement général commun des Lasers a lieu, duquel sont extraits un classement Radial et un classement Standard.

Pour chaque régata, les points sont calculés suivant le décompte AFL en mode « ligue », en ne prenant en compte que les coureurs alsaciens, ce mode de calcul modulant les points attribués à chaque régata en fonction du classement des participants.

Il y aura un Champion d'Alsace en Standard et un jeune (moins de 20 ans), une féminine et un adulte en Radial si au moins 3 personnes concourent dans la catégorie concernée.

Comptabilité des points :

.

Classement Habitables (HN et/ou Micros)

1) Lors des épreuves courues en HN (voir Avis de course de l'épreuve), tous les voiliers habitables, Micros compris, courent en HN.

Les règles de jauge HN sont les règles des classes admises (voir le Guide HN/FFVoile 2010).

Les classements à chaque épreuve seront établis par le logiciel de classement de la FFVoile paramétré pour le HN.

Tous les habitables participent au classement final du championnat d'Alsace en habitables HN (Micros compris), dans les trois séries A, B+C et R conformément au règlement général modifié comme suit :

les points acquis à chaque épreuve sont calculés en utilisant le paragraphe 5.2 de l'édition 2010 du guide HN FFVoile ; le voilier ayant obtenu le plus de point est alors le vainqueur.

Seront décernés : 1 titre inter séries et s'il y a lieu 1 titre par série avec un minimum de 3 bateaux.

2) Lors des épreuves exclusivement réservées au Micros, les autres habitables ne courent pas pour le Championnat de Ligue (voir Avis de Course de l'épreuve).

Les classements à chaque épreuve seront établis par le logiciel de classement de la FFVoile paramétré pour des courses monotypes (Protos, Croiseurs et Régates constituant trois monotypes).

Le classement final du Championnat d'Alsace en Micros prend en compte les résultats acquis en HN et ceux acquis lors des épreuves spécifiques Micros conformément au règlement général modifié comme ci-dessus (points comme guide HN 2010).

Classement VRC

Le Championnat se déroule seulement pour les Classe M.

Sont retenus les résultats de toutes les régates courues moins la plus mauvaise pour chaque concurrent.

Les points attribués lors de chaque régata sont identiques à ceux attribués pour le classement national.

Ce règlement prend effet pour la saison 2009/2010.